

Naturelle dont nous entretenions nos lecteurs dans notre dernier numéro. On voulait savoir quels étaient les règlements d'une telle société, si on pouvait en faire partie quoique éloigné de Québec &c. Nous dirons donc à nos correspondants que cette Société n'est pas encore formée, comme ils pourront d'ailleurs le voir par notre article sur le sujet dans le présent numéro; que si elle vient à être formée, nous ne voyons, quant à nous, aucun obstacle à ce que les étrangers à la capitale puissent en faire partie.

Mr. N. C., Trois-Rivières.—De traité élémentaire d'entomologie en français, nous n'en connaissons aucun; à moins qu'on ne prenne pour tels les introductions de plusieurs ouvrages sur cette science. *L'introduction à l'étude de l'Entomologie*, par Lacordaire, dans les *Suits à Buffon*, (2 vols. in 8, avec atlas) est ce qu'il y a de plus parfait sur les principes de cette science. Harris, dans *Injurious insects to vegetation* donne un abrégé des éléments de la science en rapport avec la faune de notre continent; cet ouvrage contient une foule de détails sur nos insectes. *Packard's Guide to the study of insects* (1 vol. in 8), qui vient d'être publié à Salem, Mass. est le traité le plus complet qui ait encore été publié en Amérique. Quant à la zoologie en général, la *Petite zoologie* de Meissas (1 vol. in-18) est un excellent petit abrégé, mais c'est un peu court. *La Zoologie classique ou Histoire Naturelle du règne animal*, par Pouchet (2 vols. in-8, avec atlas) est ce que nous connaissons de mieux.

Mr. N. St. C., Nicolet —Les insectes transmis ont été reçus en très bon état; voici leurs noms: No. 65 *Rhyssa atrata*, Fabricius; 69 écusson noir, *Penthe Pimelia*, Melsheimer; 69 écusson roux, *Penthe obliquata*, Newman; 102 *Syrts tibialis*, Say. Envoyez nous tous les exemplaires indéterminés que vous avez, et nous vous en donnerons les noms, autant qu'il nous sera possible de le faire.

Mr. le Dr. D., Montréal et le Révd. Mr. B., Ste. M. paraissent avoir oublié deux points importants: le premier c'est qu'avant de renvoyer une publication, il faut en solder les arrérages; le second c'est que tout abonné est lié par les conditions d'abonnement de la publication à laquelle il a souscrit. Or les conditions d'abonnement au *NATURALISTE*, telles qu'exprimées à la page 2e de la couverture, portent: " *Tout souscripteur désirant discontinuer son abonnement, est tenu d'en donner avis aussitôt après la réception du dernier numéro de chaque volume ou de chaque année de publication.*" Ce n'est donc pas après la réception du 2e numéro d'une nouvelle année qu'on peut renvoyer la publication, à moins d'en payer l'année entière.